LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°4855 du 01 octobre 2026 de l'honorable député Ben Streff au sujet de la mobilité des touristes et du poids des locations via plateforme en ligne.

Le Gouvernement dispose-t-il de données sur la répartition modale des visiteurs (voiture, train, bus, avion, vélo) selon leur pays d'origine ? Dans la négative, le Gouvernement entend-il collecter ces données à l'avenir ?

Les deux tableaux ci-dessous présentent la répartition modale des visiteurs selon leur pays d'origine.
Le premier tableau indique les moyens de transport utilisés pour se rendre au Luxembourg. La majorité des visiteurs (51 %) est arrivée au Luxembourg en voiture. L'avion est le deuxième moyen de transport le plus utilisé (20 %), devant le train (18 %).
Le deuxième tableau récapitule les moyens de transport utilisés par les visiteurs lors de leur séjour au Luxembourg (plusieurs réponses pouvaient être sélectionnées). Le bus (55%) est le moyen de transport le plus cité, devant le tram (46%) et la voiture personnelle (34%).

Transport vers le Luxembourg						
Pays d'origine	**Voiture**	**Avion**	**Train**	**Camping-car**	**Bus**	**Autre**
DE	49%	11%	20%	15%	2%	3%
BE	83%	0%	13%	2%	1%	0%
NL	77%	7%	6%	9%	1%	0%
FR	53%	14%	22%	5%	4%	2%
UK	14%	59%	18%	4%	4%	0%
CH	48%	43%	3%	6%	0%	0%
IT	20%	56%	15%	2%	7%	0%
ES	8%	75%	8%	3%	6%	0%
PT	15%	60%	13%	0%	12%	0%
AT	15%	55%	15%	0%	15%	0%
PL	21%	52%	14%	0%	10%	3%
US	32%	29%	36%	0%	4%	0%
DK	54%	47%	0%	0%	0%	0%
SE	14%	77%	5%	5%	0%	0%
Autres	23%	32%	31%	1%	12%	1%
Total	**51%**	**20%**	**18%**	**7%**	**4%**	**1%**

Transport au Luxembourg										
Pays d'origine	**Vélo**	**Bâteau**	**Bus**	**Camping-car**	**Voiture personnelle**	**E-Bike**	**Voiture louée**	**Taxi**	**Train**	**Tram**
DE	8%	0%	58%	11%	27%	7%	2%	2%	29%	58%
BE	7%	0%	33%	2%	42%	1%	0%	0%	10%	24%
NL	12%	1%	44%	1%	55%	10%	0%	1%	28%	27%
FR	5%	0%	47%	2%	35%	3%	2%	2%	22%	48%
UK	5%	3%	72%	4%	12%	2%	4%	11%	38%	55%
IT	4%	0%	75%	0%	14%	0%	0%	11%	21%	50%
ES	13%	0%	81%	14%	14%	10%	0%	6%	29%	84%
PT	0%	0%	73%	0%	18%	0%	18%	7%	56%	51%
US	6%	6%	61%	0%	29%	0%	29%	22%	33%	39%
Total	**6%**	**1%**	**55%**	**4%**	**34%**	**5%**	**2%**	**3%**	**26%**	**46%**

Quelle part des quelque 40 millions d'euros déjà engagés dans le cadre du 11e programme quinquennal a été consacrée à la mobilité douce et à l'accessibilité des sites touristiques en transports publics ? Quels sont les projets envisagés ?

Dans le cadre du 11e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique, des projets axés sur l'attractivité touristique et la mobilité douce représentant un investissement total d'environ 5 millions d'euros, sont actuellement engagés.
Il s'agit notamment de nouvelles pistes cyclables et de liaisons touristiques. Sont également soutenus les équipements associés à ces infrastructures : fontaines, mobilier urbain, signalisation, stations de

réparation pour vélos et toilettes publiques en milieu urbain, ainsi que les investissements liés à la signalisation et au balisage.
Un autre volet important concerne le système national de location de vélos. Le soutien porte à la fois sur l'acquisition de vélos de location et sur les ateliers et infrastructures nécessaires à leur entretien, à la logistique et au fonctionnement quotidien du système.

Le règlement (UE) 2024/1028 sur la collecte et le partage de données relatives aux services de location de logements de courte durée s'applique depuis le 20 mai 2026. Combien de logements sont actuellement proposés en location de courte durée sur les plateformes en ligne ?

Il convient de rappeler que le règlement (UE) 2024/1028 relatif à la collecte et au partage des données concernant les services de location de logements de courte durée s'inscrit dans un cadre d'harmonisation conditionnelle. Les obligations qu'il prévoit ne s'appliquent que lorsqu'un État membre décide de mettre en place ou de maintenir un dispositif spécifique à l'échelle nationale.
Le Luxembourg étant encore en train d'élaborer la législation nationale correspondante, le règlement n'y est pas encore applicable. Le Luxembourg ne dispose donc pas, à ce stade, de statistiques nationales sur le nombre de logements proposés à la location de courte durée sur les plateformes en ligne.
Le ministère de l'Économie travaille actuellement à la mise en place d'une plateforme sur laquelle les hébergeurs devront s'enregistrer afin de pouvoir proposer leurs biens à la location sur ces plateformes. Une fois la plateforme opérationnelle et la loi correspondante adoptée, les statistiques nécessaires pourront être recueillies.
S'agissant du nombre de nuitées passées dans des logements de courte durée, Eurostat indique 546.505 nuitées au Luxembourg en 2025 dans ce type d'hébergement[1].

Le Gouvernement a-t-il évalué l'impact des locations de courte durée sur l'offre et les prix des logements, en particulier dans la capitale et dans les communes touristiques ?

Le Gouvernement n'a pas procédé à une telle évaluation.

Luxembourg, le 20/10/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles

[1] https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Short-stay_accommodation_offered_via_online_platforms